COMMISSION DES RÉSOLUTIONS

FINANCEMENTS ET PRIORISATIONS : ENJEUX ET BESOINS

PRÉAMBULE

Les questions de modalités d'achat et de financement de la formation sont tout à la fois anciennes et centrales, comme l'ont démontré les échanges des rencontres régionales et de la plateforme de propositions. Les choix opérés par les financeurs engendrent des conséquences directes sur la qualité des parcours proposés et sur la pérennité des organismes de formation.

Il est aussi temps de sortir de la logique de l'heure-stagiaire présent, particulièrement inadaptée lorsqu'il s'agit d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi et de la qualification. De plus, tout marché attribué ne peut pas être synonyme d'engagement sans aucune garantie de commande : les marchés sans minimum font supporter aux seuls organismes l'incertitude et le risque économique.

Dans le même temps, un grand nombre de dispositifs de formation sont menacés (Cf. le projet de loi de finances pour 2027). Or, les premiers touchés seront les publics déjà les plus fragilisés.

Une autre Commission a travaillé hier le cadre de la décision en matière de financement : la durée des engagements financiers de l'Etat, l'instance où se décident les priorités, etc..

Votre Commission traite donc d'un 2ème volet tout aussi important : les enjeux et les besoins en termes financement.

Rappelons que ces propositions s'adressent à ceux qui conduiront la politique nationale : le gouvernement issu de l'élection présidentielle et la majorité issue des élections législatives de 2027.

Les 8 propositions qui suivent demandent quatre choses en transversal.

- de changer ce que l'on achète (sortir de l'heure-stagiaire présent pour ouvrir d'autres unités d'œuvre)
- de ne plus faire porter le risque par ceux qui forment
- d'élargir la solidarité entre organismes de formation
- de protéger ceux que les arbitrages atteignent d'abord via des études d'impacts obligatoires

LA CONSIGNE

Dans notre Commission, nous avons à retenir **3 propositions**. Le choix ne porte pas sur leur justesse : elles viennent toutes de nous et de la démarche de co-construction engagée depuis plus de 12 mois. Il porte sur ce que nous voulons mettre en priorité devant ceux qui gouverneront en 2027.

NOS 8 PROPOSITIONS

N° 1 — Sortir du financement à l'heure-stagiaire présent, c'est financer au réel, au forfait, par parcours ou à l'heure-groupe

Nous demandons de :

- sortir de la logique de l'heure-stagiaire présent, particulièrement inadaptée lorsqu'il s'agit d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi et de la qualification. Pour les actions d'acquisition des savoirs de base, de lutte contre l'illettrisme, de remobilisation, de construction du projet professionnel ou, plus largement, pour les parcours nécessitant du temps, de la souplesse et une forte individualisation, d'autres modèles doivent être privilégiés

Les évaluations confirment une réduction des décrochages et une meilleure pertinence des parcours, avec un impact direct sur l'employabilité, tout en recentrant les formateurs sur la pédagogie plutôt que sur la comptabilité horaire.

La question centrale devient alors celle de l'unité d'œuvre : financement au forfait, à l'heure-groupe, par parcours, par session ou selon d'autres modalités permettant de financer la réalité de l'action de formation, plutôt que la seule présence individuelle du stagiaire.

- Il est donc temps de passer d'une logique comptable à une logique d'impact, en reconnaissant que la qualité d'un parcours se mesure aux progrès et aux emplois durables, non au nombre d'heures

Ce modèle de financement, est d'ailleurs expérimenté avec succès dans le cadre du PIC 100 % inclusion et du projet Détours Créatifs vers l'emploi. On y observe qu'il offre une flexibilité et une réactivité que le financement à l'heure stagiaire ne permet pas. C'est pourquoi nous demandons à ce que ces nouvelles « Unités d'œuvre » soient inscrites dans les marchés de l'État et de France Travail par le biais de clauses types.

N° 2 — Interdire les marchés sans minimum de commande et garantir des volumes et des conditions économiques soutenables

Un marché attribué ne peut pas être synonyme d'engagement sans aucune garantie de commande. Les marchés sans minimum font supporter aux seuls organismes de formation l'incertitude et le risque économique : ils doivent mobiliser des équipes, des locaux et des compétences sans visibilité sur le volume qui sera effectivement commandé.

Marchés publics lorsque ceux-ci sont adaptés, avec des unités d'œuvre pertinentes, des volumes donnant une réelle visibilité et des conditions économiques soutenables.

C'est pourquoi, nous demandons :

- d'interdire les marchés publics de formation sans minimum de commande
- d'inscrire dans les clauses types des volumes garantis donnant une réelle visibilité et des conditions économiques soutenables, assortis d'une visibilité pluriannuelle

N° 3 — Recourir à la subvention, au SIEG ou à l'habilitation de service public pour les missions d'intérêt général

Les réflexions menées notamment par le CNEFOP avaient déjà posé cette question. Le recours à la subvention, aux SIEG ou aux habilitations de service public constitue une réponse particulièrement pertinente pour ces missions d'intérêt général. Ces modalités permettent de construire de véritables parcours sur mesure, de s'adapter aux besoins des personnes, notamment les publics les plus éloignés et des territoires et de donner aux organismes de formation une visibilité pluriannuelle indispensable à la pérennisation des équipes et des compétences.

Ces dispositifs doivent néanmoins rester simples, lisibles et réellement opérationnels, sans recréer par la complexité administrative les contraintes que l'on cherche précisément à dépasser.

Pour d'autres formations, notamment qualifiantes ou répondant à des besoins plus ponctuels, les marchés publics peuvent parfaitement constituer une modalité adaptée, à condition de construire des « marchés intelligents ».

Il ne s'agit donc pas d'opposer une modalité de financement à une autre, mais de choisir la bonne modalité en fonction de la nature de la formation et des publics auxquels elle s'adresse.

N° 4 — Étendre solidairement la mutualisation aux entreprises de moins de 300 salariés

Le modèle français de financement de la formation professionnelle repose historiquement sur la solidarité : les entreprises cotisent selon leur masse salariale, et les fonds collectés sont redistribués pour garantir un accès équitable à la formation, notamment dans les structures les plus petites. Ce principe de mutualisation, aujourd'hui opéré via les OPCO, est un pilier essentiel du droit à la formation pour tous.

Nous demandons donc :

- de renforcer les mécanismes solidaires existants. Cela passe par leur consolidation et leur extension à des entreprises et des salariés aujourd'hui exclus !
- d'ouvrir la mutualisation aux entreprises de moins de 300 salariés. Actuellement, seules les entreprises de moins de 50 salariés peuvent bénéficier des financements mutualisés des OPCO pour leur plan de développement des compétences. Or, de nombreuses PME de 50 à 299 salariés, bien qu'elles contribuent pleinement au financement global de la formation, ne peuvent pas accéder à ces dispositifs. Cela crée une rupture d'égalité injustifiée entre les petites et les moyennes entreprises

Cette dynamique de mutualisation que nous exigeons est une mesure juste et loin d'être irresponsable d'autant plus si elle est accompagnée d'un pilotage équilibré pour préserver l'effort en direction des plus petites structures.

N° 5 — Garantir un accompagnement humain gratuit à la mobilisation du Compte personnel de formation et coordonner les abondements

Les propositions des CPOF régionales soulignent le besoin, s'agissant du système de financement de mobilisation du CPF actuel, de prévoir une assistance, un accompagnement accessible aux citoyens mobilisant leurs droits afin de :

- définir au mieux leur projet professionnel
- de rendre visibles les règles d'abondement tant pour les entreprises que les individus
- d'organiser leur coordination pour les parcours qualifiants ou de transition jugés prioritaires

Aujourd'hui, le CPF reste encore insuffisamment articulé avec les autres financeurs et avec un accompagnement permettant de sécuriser le choix de formation. Alors que les droits CPF ne suffisent pas toujours à financer une formation, les mécanismes d'abondement et de cofinancement restent encore peu mobilisés. Par ailleurs, les financements complémentaires peuvent dépendre du statut, du territoire ou du type de formation.

Pour les personnes, l'enjeu est donc double : pouvoir identifier la formation réellement adaptée à leur projet professionnel et savoir quels financements peuvent être mobilisés pour la rendre accessible. Cela suppose de mieux articuler accompagnement, information sur l'offre et coordination des financeurs.

C'est pourquoi nous demandons de :

- garantir par la loi un accompagnement humain gratuit et accessible aux personnes qui mobilisent leurs droits

N° 6 — Conditionner toute baisse budgétaire à une étude d'impact sur les publics les plus vulnérables et pérenniser les dispositifs dont les résultats sont établis

Ces dernières années, la formation et l'insertion professionnelle sont malmenées par les différentes restrictions budgétaires exercées par l'ensemble de ses financeurs. Le projet de loi de finance 2027 annonce 2,5 milliards d'économie à réaliser par les politiques de l'emploi. Notre inquiétude se porte notamment sur les impacts sociétaux de ces coupes budgétaires dont les premières conséquences vont être à destination des publics déjà très fragilisés. Sans ce travail de repérage, de remise en confiance, de levée de freins sociaux et d'accompagnement, beaucoup risquent de rester sur le carreau engendrant donc une précarité accrue et une augmentation du chômage et du recours aux minimas sociaux.

Retenons ainsi que 52 % des 22 561 personnes repérées et accompagnées dans le cadre de l'O2R n'étaient pas inscrites à France Travail, 59 % ont atteint au moins un objectif social, 38 % ont connu une sortie dynamique et 25,4 % ont accédé directement à un emploi. Toutefois, ce dispositif est également menacé d'extinction en 2028 au terme du PIC.

Sans ce travail de repérage, de remise en confiance, de levée de freins sociaux et d'accompagnement, beaucoup risquent de rester sur le carreau, engendrant donc une précarité accrue et une augmentation du chômage et du recours aux minimas sociaux. Cet enchaînement anti-productif réduira à néant les investissements engagés ces dernières années et in fine coûtera plus cher à la société que l'investissement à engager dans ces dispositifs.

C'est pourquoi, nous demandons à :

- conditionner toute baisse budgétaire à une étude d'impact sur les publics éloignés de l'emploi
- faire évoluer le financement de l'O2R au-delà de la fin du PIC, avec une contractualisation pluriannuelle (3 ans minimum) État/Région/Départements sanctuarisé par un budget fixe, pour éviter les ruptures de parcours, conserver le maillage territorial et les compétences acquises ces dernières années

N° 7 — Créer une enveloppe dédiée à l'accompagnement global et à la levée des freins périphériques

Nous le savons, certains bénéficiaires ont spécifiquement besoin d'un accompagnement renforcé pour les aider à lever les freins à leur inscription dans un parcours de formation (logement, mobilité, garde d'enfants, addiction…), d'autres d'un appui technique pour valider un projet professionnel.

C'est pourquoi, il est urgent de :

- créer, dans les financements de formation et d'insertion de l'État et dans les clauses types de ses marchés, une enveloppe dédiée couvrant la formation et l'accompagnement global (social, pédagogique et professionnel)
- définir le financement dédié pour une aide à la levée des freins périphériques

N° 8 — Sanctuariser un financement sur tout le territoire pour les publics les plus éloignés et les savoirs de base

Il est fondamental de préserver un égal accès sur tout le territoire à la formation aux savoirs de base et pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Dans un contexte d'illettrisme et d'illectronisme toujours important, l'État se doit de garantir un financement de ces dispositifs sur tout le territoire. Nous appelons à ce que sur ce sujet l'État prenne ses responsabilités et sanctuarisent volontairement un budget national.

C'est pourquoi nous demandons tout d'abord :

- à ce que soit reconnue la spécificité de ces publics dans les critères de financement et d'évaluation des actions
- à ce que soient sanctuarisés, au niveau national, les budgets publics pour les publics éloignés de l'emploi, pour les savoirs de base/socle en les inscrivant dans la durée